

Communiqué de presse

Appenzell, le 12 avril 2023

Prudence dans la lutte contre les nuisibles

Lorsque l'on lutte contre les parasites dans les espaces intérieurs, le jardin ou les grandes cultures agricoles, il faut toujours faire preuve de la plus grande prudence lors de l'application de biocides et de produits phytosanitaires. Une utilisation non conforme peut entraîner une mortalité aigüe d'abeilles.

En 2022, le Service sanitaire apicole (SSA) a reçu des annonces de suspicion d'intoxication d'abeilles de treize apiculteurs-trices. Sept échantillons ont été analysés pour détecter des résidus de pesticides: dans quatre cas, aucune substance active n'a pu être trouvée et dans deux échantillons, de faibles résidus de produits phytosanitaires (PPH) ont été détectés, mais une intoxication a pu être exclue. Une intoxication aigüe d'abeilles par le biocide bendiocarbe a finalement été confirmé au mois d'octobre.

Des colonies d'abeilles installées dans un quartier résidentiel ont été touchées par l'intoxication. « La substance active prouvée, le bendiocarbe, n'est autorisée que pour les spécialistes et exclusivement à l'intérieur pour lutter contre les fourmis, les guêpes et les frelons », explique Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole. « Les biocides utilisés contre les fourmis sont souvent des insecticides incorporés dans un gel de sucre qui peuvent également devenir un piège mortel pour les abeilles ».

Dans les six autres cas, les dommages subis par les abeilles s'expliquent généralement par des charges élevées de varroa, le froid, la faim ou le virus de la paralysie chronique des abeilles. Ainsi, aucune intoxication par des produits phytosanitaires n'a été détectée en 2022. C'est très réjouissant et montre à quel point il est important de toujours respecter strictement les spécifications d'utilisation (SPe 8 – dangereux pour les abeilles) en vigueur.

Depuis dix ans, le Service sanitaire apicole est chargé d'élucider les annonces de suspicion d'intoxication d'abeilles. Entre 2013 et 2022, il y a eu au total 64 cas confirmés.

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport Intoxications 2022:

➔ https://abeilles.ch/wp-content/uploads/sites/7/2023/03/rapport_intoxications2022.pdf

Photos disponibles



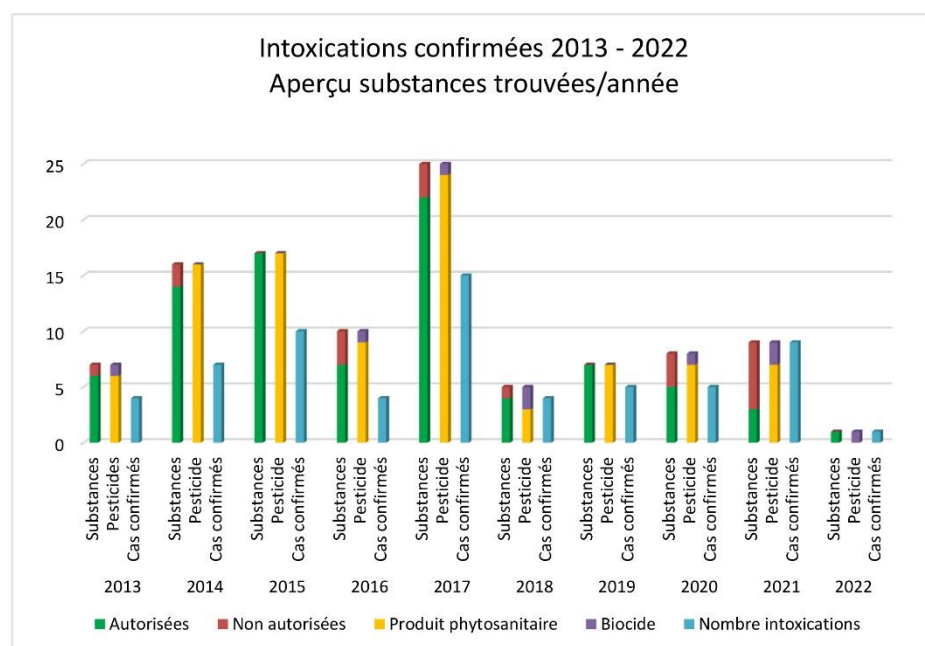
Prudence lors de la lutte contre les fourmis, guêpes, frelons

© apiservice



De nombreuses abeilles mortes sur la planche de vol

© apiservice



Cas d'intoxication confirmés 2013 – 2022 avec aperçu du nombre de substances actives trouvées, autorisées et non autorisées par an

© apiservice

Personne de contact

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

Marianne Tschuy, spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole (disponible par téléphone du mardi après-midi au jeudi, les autres jours par courriel).

Téléphone: 058 461 40 23 ou 079 199 82 14, marianne.tschuy@apiservice.ch

Les photos en haute résolution peuvent être téléchargées dans l'espace presse de abeilles.ch:

abeilles.ch/communiques-de-presse/